

12
mai
1934

Le suffrage familial et le vote des Femmes

Nous recevons de M. Roulleaux-Dugage, député de l'Orne, la lettre suivante et la réponse que nous avons été heureuses de lui adresser.

Paris, le 1^{er} mai 1934

Madame la Directrice,

Dans le numéro de « La Française » du 14 avril, j'ai lu le petit article que vous consacriez au « vote familial ». Après avoir cité la lettre que mon collègue et ami, M. Georges Pernot, président de l'Association des Familles nombreuses, a adressé au président de la Commission parlementaire de la Réforme de l'Etat, vous avez exprimé votre surprise :

« En 1923, dites-vous, le vote familial comprenait le suffrage féminin. Le projet de M. Roulleaux Dugage reconnaissait à cette époque le partage des voix des enfants entre le père et la mère et c'est par un amendement sur le suffrage des femmes alors en discussion à la Chambre que M. Roulleaux Dugage a obtenu la belle majorité à laquelle M. Pernot fait allusion. Il n'est pas inutile, ajoutez-vous, de remettre les choses au point car nous déplorons que les familiaux qui furent parmi les premiers à réclamer le suffrage féminin, croient devoir renoncer au principe du partage des voix dans leurs dernières propositions ».

C'est, Madame la Directrice, par une simple erreur de rédaction ou un oubli involontaire que mon collègue et ami, Pernot, a omis de mentionner l'identité absolue de ma dernière proposition concernant le « vote familial » avec la proposition que déposa mon frère en 1923. Nous envisageons toujours le partage des voix des enfants entre le père et la mère. Il n'y a donc pas opposition entre le suffrage féminin et le « vote familial ». Au contraire, ce dernier en consacrant, d'une part, l'importance de la famille, semble à tous les familiaux, partisans du « vote familial intégral », être l'aboutissement logique, normal, autant que nécessaire du vote féminin.

Veillez agréer, je vous prie, Mme la Directrice, avec mes hommages, l'expression de mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

Georges Rouleaux-Dugage

Paris, le 5 mai 1934

Monsieur le Député,

Je vous remercie très vivement de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser. Je me ferai un plaisir d'en donner connaissance à nos lectrices qui se réjouiront j'en suis certaine de votre mise au point. Nous nous étions en effet étonnées que M. Pernot qui a toujours manifesté à la cause féministe une réelle sympathie, n'ait fait aucune place aux femmes dans sa dernière proposition.

Nous notons donc avec satisfaction qu'il n'y a eu là qu'un oubli qui sera réparé, ce qui permettra à un grand nombre de féministes sympathiques au vote familial de pouvoir y adhérer sans arrière-pensée.

Croyez, Monsieur le Député, à tous nos sentiments les meilleurs.

C. Brunshvicg